

Procès-verbal

Séance ordinaire du conseil municipal

Lundi 9 mars 2015, à 19 h 30, à l'église

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de M. Jean-Philippe Lemieux (district 1), Mme Christiane Auclair (district 2), Mme Marie-Ève Racine (district 3), M. Alain Dufresne (district 4), M. Louis-Georges Thomassin (district 5) et M. Charles Durocher (district 6).

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Wanita Daniele.

En présence de la greffière, Me Caroline Nadeau et de la directrice générale par intérim, Mme Audrey Beaulieu.

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. 074-03-15

Ouverture de la séance

À 19 h 30, Mme la mairesse Wanita Daniele, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19 (ci-après nommée LCV).

2. 075-03-15

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous avec ces modifications :

Dispositions préliminaires

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2015

Adoption des comptes

4. Adoption des comptes – Lot 03-2015

Suivi

5. Suivi des correspondances
6. Suivi des dossiers élus

Période de questions #1

7. Période de questions #1

Avis de motion

8. Avis de motion – Règlement 751-15 - règlement d'emprunt pour l'achat d'un camion de déneigement et ses équipements
9. Avis de motion – Règlement 748-15 – modifiant le règlement 548-08 relatif à la gestion des matières résiduelles
10. Avis de motion – Règlement 749-15 – modifiant le règlement 573-08 relatif à la vidange des fosses septiques
11. Avis de motion – Règlement 750-15 sur les normes d'affichage, note N-13 et contingentement- modifiant le Règlement de zonage 455.04
12. Avis de motion - Règlement 741-14 – modifiant le règlement 458-04 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme

Adoption de règlements

13. Adoption du Règlement 742-14 - Règlement 742-14 décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le règlement 710-13

Greffe

14. Adoption de la Politique 012-15 – Gestion des plaintes

15. Adoption de la Politique 013-15 – Harcèlement psychologique
16. Dépôt des certificats de Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter
17. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires
18. Attestation d'assurance responsabilité pour la Greffière
- Urbanisme**
19. Autorisation de signature - Municipalisation des rues et des infrastructures du développement Mésange, phase 2
20. Reconduction de mandat pour une période de deux (2) ans au CCU
21. Demande de dérogation mineure pour le 7, rue du Calvaire
- Ressources humaines**
22. Embauche de M. Stéphane Canac-marquis au poste de coordonnateur à la programmation (remplacement de congé de maternité)
23. Embauche de M. Julien Brière au poste d'inspecteur en bâtiment (remplacement de congé de maternité)
24. Fin de probation du directeur général
25. Nomination de Mme Audrey Beaulieu au poste de directrice générale par intérim et directrice générale adjointe
- Trésorerie**
26. Subvention relative au Programme d'Aide à l'Entretien du Réseau routier local (PAERRL)
27. Virement budgétaire # 3
28. Emprunt au fonds de roulement – Acquisition de barrières de sécurité pour divers événements et acquisition d'un conteneur maritime pour l'entreposage de fourniture au service des travaux publics
- Approvisionnement**
29. Adjudication du contrat pour la fourniture de matériaux granulaires pour la saison estivale 2015
30. Adjudication du mandat pour les services professionnels de surdimensionnements de conduites
31. Adjudication du mandat pour l'élaboration et le déploiement d'une stratégie de communication et de relations publiques
32. Adjudication du contrat pour divers mandats d'arpentage
33. Adjudication du contrat pour la sonorisation de la Fête nationale
34. Modification de la résolution #010-01-15 – Revu des critères de sélection pour la formation du comité de sélection pour les services professionnels en relation de travail en vue de la négociation de la convention collective des cols blancs et pour un support en matière de relation de travail
35. Ratification de mandat à Me Laval Dallaire pour le renouvellement de la convention collective des cols bleus
36. Renouvellement de contrat à *Régulvar* pour la maintenance et l'entretien des systèmes de régulation automatique et de gestion d'énergie et l'étalonnage des gaz installés par *Régulvar*
- Période de questions #2**
37. Période de questions #2
- Dispositions finales**
38. Levée de la séance.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

3. 076-03-15 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2015

Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele

Il est résolu :

- D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 9 février 2015;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

ADOPTION DES COMPTES

4. 077-03-15 Adoption des comptes – Lot 03-2015

Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele

Il est résolu :

- De recevoir le bordereau du lot 03-2015, au montant de 830 500.65 \$;
- De payer les montants associés au bordereau ci-dessous :

SOMMAIRE EFFETS PRÉSENTÉ AU CONSEIL DU 09 MARS 2015	
Postes Canada	504.59 \$
Hydro Québec	5 408.88 \$
Sani Orléans inc.	617.99 \$
Ville de Québec	19 317.71 \$
Gaudreau environnement inc.	(1 741.17) \$
Journal Le Lavalois	10 180.64 \$
Commission scolaire des Premières-Seigneuries	9 211.24 \$
C.A.F. Fortier excavation	421 047.61 \$
Expéritec	1 465.93 \$
Médias Transcontinental S.E.N.C.- SÉAO	- \$
Union des municipalités du Québec	287.44 \$
Louis Hamel enr.	2 869.70 \$
Macpek Inc	47.69 \$
Total 2014	469 218.25 \$
2015	
S.T.P. inc.	241.44 \$
Les produits Opti-max inc.	388.28 \$
Imprimerie Sociale	1 826.96 \$
R.M. Leduc & Cie	553.12 \$
Les Publications du Québec	85.66 \$
M.R.C. de la Jacques-Cartier	6 106.76 \$
PG Solutions	534.63 \$
Petite Caisse Ste-Brigitte-de-Laval	185.02 \$
Société de l'assurance automobile du Québec	15 735.69 \$
Postes Canada	516.06 \$
Bell Canada	1 395.30 \$
Fonds d'information sur le territoire	100.00 \$
Fournitures de bureau Denis	1 650.63 \$
C.C.L. Formules d'affaires	670.88 \$
Les Copies de la Capitale inc.	11.50 \$
Communauté métropolitaine de Québec	10 598.34 \$
Latulippe inc.	161.21 \$
Bell Mobilité Téléavertisseur	68.53 \$
Société protectrice des animaux de Québec	3 195.93 \$
Club social des pompiers de Ste-Brigitte-de-Laval	57.75 \$
Groupe financier AGA inc. in trust	398.34 \$
EMRN inc.	237.21 \$
Bell Mobilité Cellulaire	557.92 \$
Linde Canada limité M2193	(44.95) \$
Servodirection D.S.G. inc.	212.70 \$
Guillot 1981 inc.	184.79 \$
Phil. Larochelle Équipement inc.	132.12 \$

Du-So pièces d'auto inc.	187.99 \$
Spécialités Industrielles Harvey	17.94 \$
NAPA pièces d'autos	258.94 \$
Équipements Sigma inc.	72.88 \$
Camions international Élite ltée	2 594.35 \$
Drolet ressort inc.	228.84 \$
Usinage Beauport 2000 inc.	237.02 \$
Le groupe Déziel	369.99 \$
Hydro Québec	38 613.16 \$
Capitale Hydraulique	190.84 \$
M. Lemieux inc.	1 238.24 \$
Gaudreau environnement inc.	18 848.80 \$
Canac-Marquis Grenier	514.79 \$
Transport scolaire La Québécoise	845.08 \$
COMBEQ	620.87 \$
Réseau Biblio de la Capitale-Nationale	9.20 \$
La Capitale en fête	517.38 \$
Socan	638.34 \$
Ministre des Finances - SQAE	908.38 \$
Gagnon Nathalie	339.87 \$
Industrie Canada	2 521.00 \$
Boutin Michaël	102.15 \$
S-Pace signalétique inc.	472.61 \$
Techno Sinistre et divisions	479.45 \$
Multi-gestion C.D. inc.	58.97 \$
Toshiba Solution d'affaires	1 077.93 \$
Les huiles Desroches inc.	10 399.45 \$
Pneus Bélisle	782.48 \$
Info Page	82.09 \$
Lumen	858.68 \$
BisDesign communication visuelle inc.	673.00 \$
Traction	185.82 \$
Adecco services de RH ltée	2 359.29 \$
Laboratoire Environex	430.87 \$
Transport J.D.L. Fortin inc.	258.69 \$
UniFirst Canada Ltd	556.02 \$
Doc des portes inc.	356.77 \$
Hewitt Équipement Limitée	319.35 \$
Pierre-Luc Cloutier	55.00 \$
Café 7 étoiles	672.87 \$
Équipement Amérifor inc.	245.63 \$
Maison du Barreau	2 141.99 \$
Voltec Ltée	1 078.75 \$
Lèvesque Émilie	812.33 \$
Crobel électronique	466.37 \$
Lemieux Marilou	415.77 \$
Fradette Jessie	749.09 \$
Bouchard Mélanie	125.00 \$
Les Services G&K (QUE.) INC.	625.26 \$
Clebec inc.	313.31 \$
Machinerie Landry & Fils	2 466.21 \$
Pause café Soleil	94.86 \$
Jean-Philip Leclerc	38.70 \$
IGA 8162	92.27 \$
Traiteur Buffet Saint-Émile	1 972.90 \$
Ici l'info	1 232.53 \$

Deloitte	3 315.47 \$
Soudure Mobile Bed-Art inc.	304.68 \$
Iron Mountain Canada Operations ULC	53.91 \$
Ministre du Revenu du Québec	59 599.65 \$
Receveur Général du Canada	25 094.98 \$
Syndicat canadien de la fonction publique	1 214.95 \$
PitneyWorks prépayé	2 299.50 \$
Régulvar	344.93 \$
Visa Desjardins	2 003.06 \$
S.S.Q. Groupe financier	7 856.08 \$
Industrielle Alliance 02579	29 096.92 \$
AECOM Consultants inc.	12 236.22 \$
Louis Hamel enr.	2 746.64 \$
Lavery, De Billy	5 593.86 \$
Références Systèmes inc.	447.63 \$
Konica Minolta Business Solutions	930.76 \$
Accommodation du Domaine Beaulieu	59.88 \$
Orizon mobile	391.22 \$
Yves Lefebvre, Arpenteur-Géomètre	3 995.38 \$
Robitaille Équipement inc.	2 310.42 \$
Vitro Plus Beauport	367.87 \$
OUTILS PLUS M.J. INC.	2 270.24 \$
Atelier d'Usinage Chauveau inc.	941.95 \$
Les entreprises L.T.	10 700.63 \$
Carte Sonic	2 647.04 \$
Compass Minerals Canada Corp.	19 472.98 \$
Wurth Canada Lté	154.86 \$
Macpek Inc	1 200.55 \$
Quin. Tho-Val-Trem inc.	152.48 \$
Association des Professionnels à l'Outillage municipal	105.00 \$
J.A. Larue Inc	5 736.69 \$
Laboratoire de canalisations souterraines (LCS) inc.	1 379.70 \$
ÉLECTROMIKE INC.	602.11 \$
Poly-énergie	1 724.64 \$
Lavo Inc.	590.71 \$
Joe Johnson Équipement inc.	198.11 \$
Remorquage S.P.I.	258.69 \$
Marcel Martel	1 700.00 \$
Marie-Ève Meilleur	235.70 \$
Isabelle Henry	76.23 \$
Stéphanie Perron	200.00 \$
Médian Stratégies	750.00 \$
Leucan	790.00 \$
Sophie Lebel	82.50 \$
Florence Crépon	80.00 \$
Nathalie Parent	379.40 \$
Total 2015	361 282.40 \$
TOTAL DES EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 9 MARS 2015	830 500.65 \$

- D'autoriser la mairesse, la directrice générale par intérim ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

SUIVI

5. 078-03-15 Suivi des correspondances

La mairesse, Mme Wanita Daniele, fait la lecture des principales correspondances officielles et protocolaires reçues depuis la dernière séance du conseil municipal, le cas échéant.

6. 079-03-15 Suivi des dossiers élus

- Mme la mairesse Wanita Daniele :
 - Membre d'office sur tous les comités
 - Regroupement des gens d'affaires (réunions du soir)
- M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux :
 - Conseil de Bassin de la rivière Montmorency
 - Comité Environnement
 - Comité du budget
 - Développement commercial et industriel
 - Regroupement des gens d'affaires (réunions du matin)
- Mme la conseillère Christiane Auclair :
 - Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - Urbanisme – développement
 - Comité du budget
 - Travaux publics - projets
 - Action Sentiers Lavallois
- Mme la conseillère Marie-Ève Racine :
 - Protection incendie – sécurité
 - Transport collectif
 - Comité sur le reboisement
 - Comité du budget
- M. le conseiller Alain Dufresne :
 - Sport et loisirs
 - Représentant des associations sportives
 - Comité du budget
 - Âge d'or
 - Conseil d'administration du Trèfle d'Or
- M. le conseiller Louis-Georges Thomassin :
 - Comité budget et suivi budgétaire
 - Travaux publics – voirie
 - Représentant association de motoneige et de VTT
- M. le conseiller Charles Durocher :
 - Culture
 - Représentant au conseil d'établissement de l'École du Trivent
 - Membre du conseil d'administration de la maison des Jeunes « La Barack »
 - Communautaire et famille
 - Comité du budget

PÉRIODE DE QUESTIONS #1

7. 080-03-15 Période de questions #1

À 19 h 51, Mme la mairesse invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 710-13 – *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 679-13.*

La période de questions, d'une durée maximale de trente (30) minutes, s'est terminée à 20 h 03.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

AVIS DE MOTION

8. 081-03-15 **Avis de motion – Règlement 751-15 – Règlement d'emprunt pour l'achat d'un camion de déneigement et ses équipements**

Considérant que conformément à l'article 356 LCV, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal, un Règlement 751-15 – Règlement d'emprunt pour l'achat d'un camion de déneigement et ses équipements.

9. 082-03-15 **Avis de motion – Règlement 748-15 – modifiant le Règlement 548-08 relatif à la gestion des matières résiduelles**

Considérant que conformément à l'article 356 LCV, M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal, un Règlement 748-15 – modifiant le Règlement 458-04 relatif à la gestion des matières résiduelles.

10. 083-03-15 **Avis de motion – Règlement 749-15 – modifiant le Règlement 573-08 relatif à la vidange des fosses septiques**

Considérant que conformément à l'article 356 LCV, M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal, un Règlement 749-15 – modifiant le Règlement 573-08 relatif à la vidange des fosses septiques.

11. 084-03-15 **Avis de motion – Règlement 750-15 concernant l'affichage, normes de contingentement – modifiant le Règlement de zonage 455-04**

Considérant que conformément à l'article 356 LCV, Mme la conseillère Christiane Auclair donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal, un Règlement 750-15 concernant l'affichage, normes de contingentement – modifiant le Règlement de zonage 455-04.

12. 085-03-15 **Avis de motion – Règlement 741-14 – modifiant le Règlement 458-04 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme**

Considérant que conformément à l'article 356 LCV, Mme la conseillère Christiane Auclair donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal, un Règlement 741-14 – modifiant le Règlement 458-04 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme.

ADOPTION DE RÈGLEMENTS

13. 086-03-15 **Adoption du Règlement 742-14 – Règlement 742-14 décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le règlement 710-13**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 février 2015, par le conseiller, M. Jean-Philippe Lemieux;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est résolu :

- D'adopter le *Règlement 742-14* : Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le règlement 710-13;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

GREFFE

14. 087-03-15 Adoption de la Politique POL-012-15 - Gestion des plaintes

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval désire se doter d'une Politique de gestion des plaintes afin de faciliter la réception et le traitement de celles-ci;

Il est résolu :

- D'adopter la Politique POL-012-15 - Gestion des plaintes;
- De diffuser ladite Politique sur OyezOyez
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

15. 088-03-15 Adoption de la Politique POL-013-15 - Harcèlement psychologique

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval désire se doter d'une Politique visant à encadrer le comportement pour éviter le harcèlement psychologique;

Il est résolu :

- D'adopter la Politique POL-013-15 - Harcèlement psychologique;
- De diffuser ladite Politique sur OyezOyez
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

16. 089-03-15 Dépôt des certificats de Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, L.R.Q., c. E-2.2., la greffière, Me Caroline Nadeau dépose au conseil municipal les certificats de Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, pour les Règlements 745-15 Règlement décrétant des travaux de surdimensionnement de conduites au poste azalée et autorisant une dépense de 400 000 \$ et un emprunt n'excédant pas ce montant, remboursable sur 25 ans, pour en défrayer le coût et le Règlement 746-15 Règlement d'emprunt décrétant des travaux de construction de l'intersection de la rue des Monardes et des Saphirs dans le but d'augmenter la dépense et l'emprunt à 3 663 000 \$ ce montant, remboursable sur 25 ans, pour en défrayer le coût, modifiant le règlement 633-11.

17. 090-03-15 **Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires**

Considérant les articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, L.R.Q., c. E-2.2.;

Considérant que la greffière confirme avoir reçu les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil municipal et atteste avoir transmis ceux-ci au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans les délais requis.

18. 091-03-15 **Attestation d'assurance responsabilité pour la greffière**

Considérant que la greffière, M^e Caroline Nadeau est au service exclusif de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval et que celle-ci est couverte par nos assurances professionnelles;

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval se porte garante de prendre fait et cause et de répondre financièrement des conséquences de toute erreur ou omission commises dans l'exercice de ces fonctions;

Il est résolu :

- D'autoriser la mairesse, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

URBANISME

19. 092-03-15 **Autorisation de signature - Municipalisation des rues et des infrastructures du développement Mésange, phase 2**

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a signé un protocole d'entente le 27 avril 2011, avec *Gestion P.F.C.* concernant le développement domiciliaire des Mésanges phases 2;

Considérant que le promoteur s'était engagé à remettre les infrastructures gratuitement à la ville à la fin des travaux;

Il est résolu :

- D'autoriser la mairesse, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer tous les documents afférents en lien avec la municipalisation des rues et des infrastructures (conduites d'aqueduc, conduites d'égout, pluvial et sanitaire, conduites de refoulement, poste de pompage et réservoir d'eau potable) du développement Mésange, phase 2.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

20. 093-03-15 **Reconduction de mandat pour une période de deux (2) ans au CCU**

Considérant que le mandat de deux (2) ans de Monsieur Clément Bouchard est expiré depuis le 13 novembre 2014;

Considérant que les membres du CCU doivent être dûment nommés par le conseil municipal;

Considérant que la volonté de M. Bouchard à continuer de siéger au sein du comité consultatif d'urbanisme;

Il est résolu :

- De nommer M. Clément Bouchard comme membre du comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans, soit jusqu'au 9 mars 2017;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

21. 094-03-15 Demande de dérogation mineure pour le 7, rue du Calvaire

Considérant qu'une demande de dérogation mineure portant le numéro 2015-0002 a été déposée le 20 janvier 2015;

Considérant que la Ville procède à une demande de dérogation mineure afin de rendre réputée conforme l'implantation d'une résidence unifamiliale isolée située à au moins 4.10 mètres au lieu de 6 mètres de la ligne de crête d'un talus ayant une dénivellation de plus de 6 mètres et une pente moyenne supérieure à 30 % suivant l'article 4.5.8 du Règlement de zonage n° 455-04;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande le 20 janvier 2015;

Considérant que la demande de dérogation mineure doit être déposée avant que les travaux aient débutés, ou s'ils le sont, ont été entamés de bonne foi et ont fait l'objet d'un permis;

Considérant que la demande de dérogation mineure visant le 7, rue du Calvaire a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur puisqu'aucune autre alternative n'est à sa portée;

Considérant que cette demande ne porterait pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que l'autorisation de cette demande ne causerait pas un précédent sur le territoire de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval puisque d'autres demandes similaires ont été acceptées par le passé;

Considérant l'avis public paru dans *Ici l'info* du 17 février 2015;

Considérant que personne n'a fait valoir ses objections au projet précité en les faisant parvenir, soit par écrit à la greffière avant la tenue de la séance ordinaire;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme, après analyse du dossier, recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro 2015-0002.

Il est résolu :

- Que le conseil municipal accepte la proposition du comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour la demande de dérogation mineure du 7, rue du Calvaire;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

RESSOURCES HUMAINES

22. 095-03-15 **Embauche de M. Stéphane Canac-Marquis au poste de coordonnateur à la programmation (remplacement de congé de maternité)**

Considérant le départ de M. Alexandre G. Voyer qui lui remplaçait Mme Caroline Parent qui est actuellement en congé de maternité;

Considérant que la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire, Mme Nathalie Gagnon, a démontré que les fonctions qu'occupe Mme Caroline Parent relèvent d'un domaine spécialisé en loisirs et occasionnent une charge de travail considérable ne pouvant être partagée auprès de ressource à l'interne;

Considérant les candidatures reçues suivant l'affichage du poste;

Considérant la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire, Mme Nathalie Gagnon :

Il est résolu :

- De procéder à l'embauche de M. Stéphane Canac-Marquis au poste de coordonnateur à la programmation, à temps plein, pour un contrat d'au plus 5 mois, conformément à la recommandation de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture, et vie communautaire, Mme Nathalie Gagnon;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

23. 096-03-15 **Embauche de M. Julien Brière au poste d'inspecteur en bâtiment (remplacement de congé de maternité)**

Considérant que Mme Marilou Lemieux, inspectrice en bâtiment, a quitté ses fonctions le 2 mars dernier pour un congé de maternité;

Considérant que le directeur du Service de l'aménagement du territoire, M. Michael Boutin, a démontré que les fonctions qu'occupe Mme Marilou Lemieux relèvent d'un domaine spécialisé en urbanisme et occasionnent une charge de travail considérable ne pouvant être partagée auprès de ressource à l'interne;

Considérant les candidatures reçues suivant l'affichage du poste;

Considérant la recommandation favorable du directeur du Service de l'aménagement du territoire, M. Michael Boutin:

Il est résolu :

- De procéder à l'embauche de M. Julien Brière au poste d'inspecteur en bâtiment, à temps plein, pour un contrat d'au plus 12 mois, conformément à la recommandation du directeur du Service de l'aménagement du territoire, M. Michael Boutin;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

24. 097-03-15 **Fin de probation du directeur général**

Considérant que la Ville et M. Michel Légaré ont pris la décision conjointe de mettre fin au contrat de travail du directeur général, M. Michel Légaré, en date du 25 février 2015;

Il est résolu :

- D'autoriser la mairesse, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents pour cette terminaison d'emploi.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

25. 098-03-15 **Nomination de Mme Audrey Beaulieu au poste de directrice générale par intérim et directrice générale adjointe**

Considérant que la Ville a mis fin au contrat du directeur général, M. Michel Légaré, en date du 25 février 2015;

Considérant qu'afin d'assurer l'intérim de la direction générale, Madame Audrey Beaulieu, directrice des communications et adjointe à la direction générale a été retenue par le conseil municipal. Mme Beaulieu est à l'emploi de la Ville depuis mai 2006 ;

Considérant que suite à cet intérim, le conseil municipal désire que Mme Beaulieu puisse soutenir le directeur général dans ses fonctions, plus précisément au niveau des ressources humaines ;

Il est résolu :

- De modifier l'organigramme afin d'y joindre la création du poste « directeur général adjoint », d'abolir le poste « directeur des communications et adjoint à la direction générale»
- De joindre une nouvelle grille salariale pour le poste de directeur général adjoint au contrat de travail de Mme Beaulieu;
- D'adopter l'avenant AV-ECH01-12 qui prévoit une prime pour assurer l'intérim du directeur général – Audrey Beaulieu
- De nommer Mme Audrey Beaulieu, au poste de directrice générale par intérim et directrice générale adjointe;
- D'autoriser la mairesse, et la greffière à signer les documents afférents

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

TRÉSORERIE

26. 099-03-15

Subvention relative au Programme d'Aide à l'Entretien du Réseau routier local (PAERRL)

Considérant que la trésorière a reçu une lettre du *Ministère de transports* (MTQ) en date du 13 février 2015 en lien avec une subvention dans le cadre du Programme d'Aide à l'Entretien du Réseau routier local (PAERRL);

Considérant que pour être admissible, la Ville doit produire une résolution du conseil entérinant la reddition de compte prévu à cet effet;

Il est résolu :

- D'attester la réalisation des travaux inscrite au formulaire de subvention accordée pour le PAERRL, tel que préparé par la trésorière;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale par intérim, la trésorière ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

27. 100-03-15

Virement budgétaire #3

Considérant que des fonds doivent être transférés dans divers postes comptables suite à des imprévus survenus au cours du mois de février 2015 :

Considérant que des fonds doivent être transférés pour combler des sommes dans le poste de communication vu un mandat pour une firme de services professionnels en communication;

Considérant que la secrétaire au service du greffe et au service de la sécurité publique génère un revenu;

Considérant que le directeur de projets étant absent en début d'année a créé un surplus ;

Considérant que le Coordonnateur à la programmation engagé pour les 5 mois restants avant le retour du congé de maternité de Caroline Parent a créé un déficit vu le salaire adjugé vu son expérience ;

Considérant une dépense imprévue pour la réparation du souffleur aux travaux publics ;

Suite à ces faits, la trésorière recommande donc d'effectuer le virement budgétaire suivant et de transférer le surplus résiduel de 1 893 \$ dans les frais juridiques :

Postes comptables	Description des dépenses affectées	VIREMENT BUDGÉTAIRE PROPOSÉ surplus (besoin)
02-110-00-419	Autres services	-10 000 \$
02-701-21-141	Salaire centre trivent/église/responsable	-2 416 \$
02-701-30-141	Salaires Patinoire	-2 416 \$
02-701-50-141	Salaires parcs et terrain de jeux	-2 416 \$
02-701-60-141	Salaires événements, expositions et foires	-2 416 \$
02-320-00-141	Salaire travaux publics	11 918 \$
02-140-00-141	Salaire greffe	5 513 \$
02-220-00-141	Salaire service incendie	1 838 \$
02-610-00-141	Salaire urbanisme	2 273 \$
02-330-18-525	Entretien souffleur	-5 242 \$
02-701-21-454	Formations	-1 155 \$
02-701-21-310	Frais de déplacement	-200 \$
02-220-00-522	Entretien caserne	4 719 \$
		0 \$

Il est résolu :

- D'autoriser le transfert budgétaire recommandé par la trésorière;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

28. 101-03-15

Emprunt au fonds de roulement – Acquisition de barrières de sécurité pour divers évènements et acquisition d'un conteneur maritime pour l'entreposage de fourniture au Service des travaux publics

Considérant le PTI 2015 autorisant l'acquisition de barrières de sécurité pour divers évènements à même un emprunt au fonds de roulement jusqu'à un maximum de 3 680 \$;

Considérant les coûts reçus pour les barrières de sécurité :

Soumissionnaires	Coût avant taxes	Coût net pour emprunt
P.S Métal	2 400 \$	2 519.70 \$
Signalisation Lévis inc.	3 180 \$	3 338.60 \$

Considérant le PTI 2015 autorisant l'acquisition d'un conteneur maritime pour l'entreposage de fourniture au Service des travaux publics, à même un emprunt au fonds de roulement jusqu'à un maximum de 4 500 \$;

Considérant les coûts reçus pour le conteneur maritime:

Soumissionnaires	Coût avant taxes	Coût net pour emprunt
Pro-Jet Marine	1 500 \$	1 574.81 \$
GT Group	2 375 \$	2 493.45 \$
Gestion V. Ouellet	2 500 \$	2 624.69 \$

Des frais de livraison du conteneur de 200 \$ sont à inclure.

Il est résolu :

- D'emprunter au Fonds de roulement un montant de 4 400 \$, remboursable sur 5 ans, à compter de 2016, et réparti comme suit :
 - 2 600 \$ pour les barrières de sécurité;
 - 1 800 \$ pour le conteneur maritime (incluant la livraison);
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

29. 102-03-15

APPROVISIONNEMENT

Adjudication du contrat pour la fourniture de matériaux granulaires pour la saison estivale 2015

Considérant la demande de prix DP2015-04 pour obtenir la fourniture de matériaux granulaires pour la saison estivale 2015;

Considérant qu'à la date limite du 5 mars 2015, quatre (4) soumissions ont été déposées;

Considérant que *Les Entreprises Lt Itée* ont été invité, mais n'ont pas soumissionné;

Considérant les résultats ci-dessous inclus le coût à la tonne de la fourniture demandée et la livraison (excepté les rebuts de béton que la Ville ira disposer) et la conformité de ceux-ci:

Matériaux CALCAIRE	Carrière Québec inc.	Vallièrre Excavation	Excavation Mario Vallée	Les Entreprises P.E.B
Calcaire 0-3/4, classe B	14.50 \$	15.90 \$	-	-
Calcaire 0-3/4, MTQ	15.35 \$	16.75 \$	-	-
Calcaire 0-2 ½, MTQ	15.00 \$	-	-	-
Calcaire sable, classe A	-	-	-	-
Calcaire poussière de pierre	12.85 \$	14.25 \$	-	-
Calcaire pierre nette ¾ 20 mm	18.75 \$	20.15 \$	-	-
Calcaire pierre nette 100 à 200 mm	17.85 \$	20.15 \$	-	-
Conformité	Oui	Oui	Oui	Oui
Matériaux GRANITE	Carrière Québec inc.	Vallièrre Excavation	Excavation Mario Vallée	Les Entreprises P.E.B
Granite 0-3/4, classe B	17.35 \$	-	-	16.20 \$
Granite 0-3/4, MTQ	17.85 \$	-	-	16.95 \$
Granite 0-2 ½, MTQ	17.50 \$	-	-	16.95 \$
Granite sable, classe A	-	12.25 \$	13.00 \$	13.45 \$
Granite poussière de pierre	15.35 \$	-	-	14.45 \$
Granite pierre nette ¾ 20 mm	21.25 \$	21.95 \$	-	20.95 \$
Granite pierre nette 100 à 200 mm	21.25 \$	16.25 \$	17.00 \$	20.95 \$
Conformité	Oui	Oui	Oui	Oui
Reprise de rebut de béton-ciment	Carrière Québec inc.	Vallièrre Excavation	Excavation Mario Vallée	Les Entreprises P.E.B
Reprise de rebut de béton-ciment (à la tonne métrique)	5.00 \$	-	-	5.00 \$
Fourniture de MR-20 - recyclés	5.00 \$	-	-	8.50 \$
Conformité	Oui	Oui	Oui	Oui

Considérant la recommandation favorable de la coordonnatrice aux approvisionnements après les vérifications d'usage:

Il est résolu :

- D'adjuger un contrat aux plus bas soumissionnaires conformes, par type de fourniture, conformément à la demande de prix DP2015-04, selon le tableau suivant :

Matériaux	Plus bas soumissionnaire	Coût total avant taxes (à la tonne métrique incluant le transport)
Calcaire 0-3/4, classe B	Carrière Québec inc.	14.50 \$
Calcaire 0-3/4, MTQ	Carrière Québec inc.	15.35 \$
Calcaire 0-2 ½, MTQ	Carrière Québec inc.	15.00 \$
Calcaire sable, classe A		
Calcaire poussière de pierre	Carrière Québec inc.	12.85 \$
Calcaire pierre nette ¾ 20 mm	Carrière Québec inc.	18.75 \$
Calcaire pierre nette 100 à 200 mm	Carrière Québec inc.	17.85 \$
Granite 0-3/4, classe B	Les Entreprises P.E.B.	16.20 \$

Granite 0-3/4, MTQ	Les Entreprises P.E.B.	16.95 \$
Granite 0-2 1/2, MTQ	Les Entreprises P.E.B.	16.95 \$
Granite sable, classe A	Vallière Excavation	12.25 \$
Granite poussière de pierre	Les Entreprises P.E.B.	14.45 \$
Granite pierre nette 3/4 20 mm	Les Entreprises P.E.B.	20.95 \$
Granite pierre nette 100 à 200 mm	Vallière Excavation	16.25 \$
Reprise de rebut de béton-ciment (à la tonne métrique)	Carrière Québec inc.	5.00 \$
Fourniture de MR-20 - recyclés	Carrière Québec inc.	5.00 \$

- D'utiliser le budget de fonctionnement pour assurer le paiement;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

30. 103-03-15 Adjudication du mandat pour les services professionnels de surdimensionnements de conduites

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a envoyé un appel d'offres sur invitation le 9 février dernier aux firmes suivantes :

- Roche Ltée, Groupe-Conseil
- Aecom
- SNC-Lavalin inc.
- BPR inc.
- Les Consultants S.M. inc.

Considérant que le comité de sélection s'est rencontré le 5 mars 2015 afin de faire l'analyse des soumissions reçues soient celles de :

- Roche Ltée, Groupe-Conseil : Pointage de 88 %, pour un montant de 37 283.00 \$ (avant les taxes applicables);
- SNC-Lavalin inc. : Pointage de 81 %, pour un montant de 46 879.10 \$ (avant les taxes applicables);
- Les Consultants S.M. inc. : N'ont pas atteint le pointage minimal de 70.

Il est résolu :

- De mandater *Roche Ltée, Groupe-Conseil* , le tout conditionnement à l'approbation du Règlement d'emprunt portant le numéro 745-15 Règlement décrétant des travaux de surdimensionnement de conduites au poste azalée et autorisant une dépense de 400 000 \$ et un emprunt n'excédant pas ce montant, remboursable sur 25 ans, pour en défrayer le coût pour le projet de service professionnel - surdimensionnement de conduites, en vertu du devis INV2015-05, pour un montant de 37 283 \$ (avant les taxes applicables);
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

31. 104-03-15 Adjudication du mandat pour l'élaboration et le déploiement d'une stratégie de communication et de relations publiques

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a à cœur de bien informer les citoyens par la divulgation de message et en fonction de l'information transmise par les médias;

Considérant que la Ville désire utiliser les services d'une firme externe en lien avec l'élaboration et le déploiement d'une stratégie de communication tout en offrant un service direct;

Considérant les offres de services reçus :

Services d'accompagnement en communication	Tarif horaire
Catapulte communication	100 \$

Considérant la force des membres de *Catapulte communication* de par leur expérience politique;

Il est résolu :

- D'adjuger un mandat à *Catapulte communication*, au tarif horaire de 100 \$/ heure pour un maximum de 190 heures.
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

32. 105-03-15 Adjudication du contrat pour divers mandats d'arpentage

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval doit mandater un arpenteur dans différents projets prévus au PTI2015 ou simplement en fonction des besoins de développement;

Considérant qu'une demande de prix DP2015-02 a été envoyée le 16 février dernier et les résultats obtenus sont les suivants, les coûts sont unitaires:

Soumissionnaires	Plan d'implantation	de Certificat localisation	Description technique	Piquetage	de Plan subdivision	de Installation bornes
Yves Lefebvre, arpenteur-géomètre	650 \$	1 000 \$	480 \$	975 \$	900 \$	200 \$
Le Groupe Giroux	800 \$	1 300 \$	250 \$	1 800 \$	450 \$	250 \$
GPLC inc., arpenteur-géomètre	-	-	-	-	-	-
Jean Taschereau, arpenteur-géomètre	-	-	-	-	-	-

Considérant que les coûts dans la majorité des types de demandes sont les plus bas auprès de *Yves Lefebvre, arpenteur-géomètre*;

Il est résolu :

- D'adjuger le contrat pour les différents mandats d'arpentage à Yves Lefebvre, arpenteur-géomètre pour les coûts ci-haut tout en respectant la demande de prix soumise DP2015-02;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

33. 106-03-15

Adjudication du contrat pour la sonorisation de la Fête nationale

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval tient son évènement annuel de la Fête nationale le 23 juin de chaque année;

Considérant que pour une meilleure gestion, la Ville a procédé à une demande de prix couvrant les années 2015-2016 et 2017 pour la fourniture d'équipement de sonorisation et d'éclairage;

Considérant les soumissions reçues :

Description	Grande Scène		Petite scène		Transport
	1 an	3 ans	1 an	3 ans	
Animations Pro-SL	5 050 \$	15 150 \$	1 900 \$	5 700 \$	250 \$
Solotech	3 550 \$	11 075 \$	1 200 \$	3 100 \$	200 \$

Considérant que l'offre la plus avantageuse pour la Ville est celle de *Solotech* pour une location de trois (3) ans pour la grande scène et d'un (1) an pour la petite scène, ajusté des frais de transport de 200 \$;

Considérant que les coûts peuvent légèrement varier d'une année à l'autre en fonction des artistes choisis;

Il est résolu :

- D'adjuger un contrat à *Solotech* pour un coût total de 11 075 \$ pour trois (3) ans pour la grande scène, 1 200 \$ pour la petite scène et un frais de transport de 200 \$, le tout, avant les taxes applicables;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

34. 107-03-15

Modification de la résolution #010-01-15 – Revu des critères de sélection pour la formation du comité de sélection pour les services professionnels en relation de travail en vue de la négociation de la convention collective des cols blancs et pour un support en matière de relation de travail

Considérant que la Ville a adjugé un mandat pour la négociation de la convention collective des cols bleus;

Considérant que pour aller en appel d'offres pour la négociation de la convention collective des cols blancs, la Ville doit revoir sa résolution #010-01-15 afin de modifier les critères de sélection par ceux-ci :

Considérant que six (6) critères ont été soumis aux élus municipaux et que ceux-ci sont d'accord avec l'adoption des critères ci-joint:

1 : Organisation, qualification et expérience du soumissionnaire (25)

Pour répondre à ce critère, le soumissionnaire doit fournir, par ordre décroissant d'importance, un maximum de cinq (5) mandats similaires et pertinents réalisés au cours des cinq (5) dernières années dans le domaine spécifique du contrat adjudgé. Le soumissionnaire doit aussi fournir sa structure organisationnelle et démontrer sa capacité à réaliser le mandat avec des ressources permanentes. Enfin, le soumissionnaire doit présenter son approche qualité.

L'évaluation se fera donc sur:

- La structure organisationnelle du soumissionnaire;
- La pertinence des mandats soumis par rapport à celui faisant l'objet du présent appel d'offres (Relations de travail pour la négociation d'une première convention collective);
- La similitude des mandats présentés en fonction de la taille de la municipalité dans laquelle ces mandats ont été réalisés;
- La capacité à réaliser des mandats avec le personnel permanent;
- L'approche qualité.

Le soumissionnaire doit fournir avec sa soumission toute l'information et la documentation permettant à la Ville d'évaluer les points ci-dessus.

2-: Compréhension des enjeux du mandat, plan de travail et méthodologie proposée par le soumissionnaire (25)

Le soumissionnaire doit démontrer sa compréhension des enjeux du mandat et soumettre le plan de travail et la méthodologie qu'il entend suivre pour mener à bien le mandat. Ce plan de travail doit refléter sa compréhension des enjeux du mandat, l'échéancier exigé ainsi que les objectifs et attentes de la Ville.

L'échéancier de l'ordonnancement des tâches doit être fourni et doit indiquer clairement les dates cibles pour la remise des activités et des réunions avec la Ville.

L'évaluation se fera donc sur :

- La compréhension des enjeux du mandat
- La méthodologie proposée (approche préconisée)
- L'échéancier et l'ordonnancement des tâches (dates cibles pour la remise des activités et des réunions avec la Ville).

Le soumissionnaire doit fournir avec sa soumission toute l'information et la documentation permettant à la Ville d'évaluer les points ci-dessus.

3-: Formation et expérience du chargé de projet du soumissionnaire affecté au dossier (25)

L'expérience du chargé de projet affecté au dossier, sa formation sont d'une grande importance pour la réussite du mandat.

Le chargé de projet sera évalué notamment sur :

- Sa formation
- Son nombre d'années d'expérience en relations de travail
- Son nombre d'années d'expérience en négociation de conventions collectives. Le chargé de projet doit avoir une expérience pertinente de dix (10) ans minimum dans ce domaine;
- Son nombre d'années d'expérience comme membre du soumissionnaire (à titre d'employé, d'associé ou autre).

Le soumissionnaire doit fournir avec sa soumission toute l'information et la documentation permettant à la Ville d'évaluer les points ci-dessus.

4-: Disponibilité et capacité de relève (10)

L'évaluation qualitative de l'expérience, l'expertise et la disponibilité des ressources humaines du soumissionnaire, proposée en relève, advenant la non-disponibilité du chargé de projet et/ou l'un des membres de l'équipe proposée et affectée initialement au dossier. À cet effet, le soumissionnaire doit identifier les ressources proposées en relève et fournir toute information pertinente permettant d'évaluer leur expérience et leur expertise. Il est à noter qu'aucun remplacement de ressource ne peut être effectué sans le consentement écrit de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval. Le personnel de relève du chargé de projet doit avoir une expérience pertinente minimum de dix (10) ans dans le domaine du mandat.

L'évaluation se fera donc sur :

- La relève du chargé de projet;
- La relève de l'équipe de soutien.

5-: Expérience et expertise des autres membres de l'équipe attitrée au mandat (10)

L'évaluation qualitative de l'expérience et de l'expertise des autres membres de l'équipe proposée dans le domaine requis par le mandat, ainsi que leur capacité à fournir l'ensemble des services pour des mandats similaires. Le soumissionnaire doit fournir toutes les informations pertinentes concernant l'équipe qui travaillera avec le chargé de projet sur le mandat. Il doit faire ressortir la cohésion de l'équipe, l'interaction des activités et présenter un organigramme démontrant les rôles et responsabilités des ressources affectées au mandat. Le soumissionnaire doit joindre aussi le curriculum vitae des membres de l'équipe proposée et la liste des mandats similaires réalisés par lesdits membres.

L'évaluation se fera donc sur :

- L'expérience et l'expertise des autres membres de l'équipe attitrée au mandat et qui collaboreront avec le chargé de projet ;
- L'organigramme, les rôles et responsabilités des ressources affectées au mandat.

6-: Qualité du dossier présenté (5)

Ce critère permet d'évaluer la qualité générale du dossier présenté. Le soumissionnaire est évalué notamment sur la présentation générale, le respect de l'ordre de présentation des éléments d'information, la qualité du français et la capacité de concision.

Il est résolu :

- D'adopter les critères de sélection ci-haut mentionnés;
- De débiter le processus d'appel d'offres sur invitation;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

35. 108-03-15 Ratification de mandat à M^e Laval Dallaire pour le renouvellement de la convention collective des cols bleus

Considérant que M^e Laval Dallaire a négocié la première convention collective des cols bleus;

Considérant que la convention collective des cols bleus est venue à échéance le 31 décembre 2014 et qu'elle doit être renégociée;

Considérant que Gagné Letarte, par l'entremise de M^e Laval Dallaire, s'occupe des relations de travail et des litiges en relations de travail de la ville de Sainte-Brigitte-de-Laval depuis avril 2005 et, qu'à ce titre, il est au fait de l'historique et de la dynamique de ces sujets au sein de notre organisation;

Considérant qu'une entente a été signée le 10 février 2015 par le directeur général et qu'il y a lieu de la ratifier;

Il est résolu :

- De ratifier l'entente intervenue entre la Ville de Sainte-Brigitte et le cabinet d'avocats *Gagné Letarte* pour un montant ne pouvant dépasser 24 999 \$;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

36. 109-03-15

Renouvellement de contrat à Régulvar pour la maintenance et l'entretien des systèmes de régulation automatique et de gestion d'énergie et l'étalonnage des gaz installés par Régulvar

Considérant que la Ville utilise les systèmes et le matériel de régulation automatiques et de gestion d'énergie de l'étalonnage des gaz installés par *Régulvar*;

Considérant que la Ville doit notamment, en vertu de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et de la Commission de la Santé et Sécurité du travail (CSST), faire calibrer les sondes d'étalonnage des gaz de ses bâtiments;

Considérant l'article 573.3 al.9 LCV, qui stipule que la Ville peut octroyer un contrat de gré à gré puisque l'entretien des systèmes de régulation automatique et de gestion d'énergie doit être effectué par le fabricant ou son représentant :

Il est résolu :

- D'adjuger le contrat à Régulvar pour la maintenance et l'entretien des systèmes de régulation automatiques et de gestion d'énergie, pour une durée de trois (3) ans, pour un montant annuel applicable en fonction des contrats ci-dessous :

Description	Coût annuel avant taxes
#12220202 - Maintenance Mairie	3 469 \$
#12220203 - Maintenance Garage municipal	3 529 \$
#12220204 - Maintenance station d'épuration	752 \$
#12260015 - Contrôle gaz - Caserne	879 \$
#12260016 - Contrôle gaz - Mairie	586 \$
#12260017 - Contrôle gaz - Garage municipal	1 141 \$

- D'autoriser la mairesse, la directrice générale par intérim ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

PÉRIODE DE QUESTIONS #2

37. 110-03-15

Période de questions #2

À 20 h 34, Mme la mairesse invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au *Règlement 710-13* – règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le *Règlement 679-13*.

La période de questions s'est terminée à 20 h 41.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

DISPOSITIONS FINALES

38. 111-03-15

Levée de la séance

Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.

Il est résolu de lever la séance à 20 h 41.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, Mme Marie-Ève Racine, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin et M. Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

En signant le présent procès-verbal, Mme la mairesse est réputée signer toutes les résolutions du présent procès-verbal¹.

Mme Wanita Daniele
Mairesse

M^e Caroline Nadeau
Greffière

¹ [Note au lecteur]

Mme la mairesse ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de Mme la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant. La greffière ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.